



Réf	Version N°1	Site Charleville	Page 1 / 4
Fiche de poste APA			

Rédacteurs : DESTREZ Virginie, Cadre de pôle BILLARD Jennifer, Cadre de santé Approbateur : BURG Valérie	
--	--

1. Identification du poste

Service : Rééducation/APA

Grade : Formation Master APA (Activité Physique Adaptée)

2. Spécificité du poste

L'animateur d'activité physique adaptée est affecté administrativement au service de rééducation. La **polyvalence** caractérise le poste, les sites du Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes disposant de lits de Chirurgie, Médecine, SSR et de Réanimation. Une répartition des services est organisée sur l'ensemble du CHInA, son intervention est essentiellement en services de soins de suite et de réadaptation. L'animateur d'activité physique adaptée travaille en coordination avec le kinésithérapeute, avec les équipes médicales et paramédicales lors des prises en soins sur les différents services et sur les différentes spécialités.

3. Liaisons hiérarchiques

3.1. Niveau Hiérarchique Supérieur

- Directeur des Ressources Humaines
- Directeur des Soins
- Cadre de pôle
- Cadre de santé

→ Le responsable hiérarchique direct est le cadre de santé de proximité.

3.2. Niveau Hiérarchique Inférieur

/

4. Liaisons fonctionnelles

4.1. Internes

Les interlocuteurs principaux sont :

- Médecins
- Chirurgiens
- Internes
- Cadres de santé
- Kinésithérapeutes



Réf	Version N°1	Site Charleville	Page 2 / 4
Fiche de poste APA			

- Equipes paramédicales (principalement les infirmiers, aides-soignants) des différents services.
- Services logistiques
- Service de brancardage
- Liaisons avec les services médico-techniques et techniques.

4.2. Externes

- Institution de formation d'animateur d'activité physique adaptée
- Université (licence STAPS par exemple)

5. Contenu du poste

5.1. Missions

L'animateur d'activité physique adaptée s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée impliquant un travail en coordination avec les médecins, cadres, kinésithérapeutes et équipes paramédicales.

Il intervient après la demande d'un médecin **sur prescription médicale** (principalement en SSR) ou après la réalisation d'un bilan par le kinésithérapeute.

Il aide à la réhabilitation des activités physiques en encadrant des séances d'activité physique sportive pour des personnes avec des besoins spécifiques. Il assure la prévention des chutes et la réhabilitation des post-chutes. Il participe à la conception, la conduite et l'évaluation des programmes de réadaptation et d'intégration par l'APA (Education Thérapeutique du patient également).

Il intervient sur l'ensemble des services, mais plus particulièrement sur les services de Gériatrie, Cardiologie, Médecine Polyvalente, Médecine Infectieuse et SSR.

5.2. Activités

- Réalisation de bilans initiaux permettant une évaluation des besoins et des capacités du patient, au regard de la prescription médicale.
- Intervention sur des prises en charge individuelles et/ou collectives, en chambre ou en plateau technique de Rééducation ou dans le lieu dédié à l'exercice de l'APA.
- Mise en place des activités physiques adaptées à chaque public en respectant les règles de sécurité en individuel et en groupe.
- Réalisation de l'éducation à la santé par des conseils en activités physiques.
- Travail sur l'équilibre et les habiletés motrices globales et fines.
- Réalisation de marche en milieu stable ou instable.
- Travail sur l'endurance à la marche ainsi que sur le renforcement musculaire.
- Travail sur la confiance et le bien être (sophrologie).
- Mise en place de projet d'Education Thérapeutique du patient.



Réf	Version N°1	Site Charleville	Page 3 / 4
Fiche de poste APA			

- Travail sur la prévention des chutes ou réhabilitation des post-chutes.
- Travail en collaboration avec le kinésithérapeute.
- Participation aux staffs ou synthèses (selon organisation définie dans les services de soins).
- Planification, codage et traçabilité de toutes les interventions dans les dossiers de soins.
- Participation aux formations obligatoires institutionnelles et aux formations nécessaires au maintien des acquis et au développement des connaissances spécifiques à la fonction d'APA.
- Inscription dans la démarche qualité d'établissement (déclaration EI, veille documentaire et GED, ...).
- Accueil et accompagnement des nouveaux professionnels et des étudiants en stage.

5.3. Activités supplémentaires

- Participation aux groupes de travail institutionnels, dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

5.4. Activités afférentes à la Rééducation

- Gestion du matériel utilisé.
- Entretien du matériel, nettoyage et désinfection selon les recommandations de bonnes pratiques en hygiène hospitalière.
- Signalement de tout manque ou dysfonctionnement au cadre de santé de proximité ou cadre du service dans lequel l'APA intervient.

6. Conditions de travail

La base de travail est de 35 heures, soit 7h30min par jour

- Pour le site de Charleville et Nouzonville : 8h - 15h50, horaire dans lequel l'agent dispose de 20 minutes de pause.
- Pour le site de Sedan : 9h – 16h50, horaire dans lequel l'agent dispose de 20 minutes de pause.

7. Niveaux et compétences requis

7.1. Connaissances théoriques

- Organisation interne du service de Rééducation ainsi que des différents services.
- Evaluation de ses connaissances et identification des actions de formation à mettre en place en lien avec l'activité du service.
- Anatomie physique (appareil locomoteur et neurologique).
- Techniques d'aide à la mobilisation des patients.



Réf	Version N°1	Site Charleville	Page 4 / 4
Fiche de poste APA			

- Techniques et protocoles de soins via la GED.
- Animation de groupe.

7.2. Capacités professionnelles

- Discernement et adaptabilité : Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques/ particulières, dans son domaine de compétence.
- Animer et développer un réseau professionnel.
- Concevoir et organiser des évènements.
- Concevoir, évaluer et piloter un projet / un processus relevant de son domaine de compétence.
- Evaluer l'intégration du patient dans une séance collective.
- Evaluer le degré de l'autonomie du patient ou d'un groupe de patients.

7.3. Qualités personnelles

- Respect : Envers la personne soignée, l'équipe pluridisciplinaire, la hiérarchie et l'institution.
- Relation de confiance : Avec l'ensemble des acteurs.
- Pédagogie.
- Rigueur.